



ISSN: 0975-833X

Available online at <http://www.journalcra.com>

INTERNATIONAL JOURNAL
OF CURRENT RESEARCH

International Journal of Current Research
Vol. 10, Issue, 12, pp.76745-76752, December, 2018

DOI: <https://doi.org/10.24941/ijcr.33556.12.2018>

RESEARCH ARTICLE

L'ECOLE COMME FACTEUR DE PROTECTION POUR LA SUPPRESSION DU TRAVAIL DES ENFANTS EN CÔTE D'IVOIRE: PORTEE ET LIMITES

***Dr. Agbadou Nakpon Joceline-Boli**

Enseignante Chercheure, Socio- Criminologue, UFR Criminologie, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan-Cocody

ARTICLE INFO

Article History:

Received 10th September, 2018
Received in revised form
18th October, 2018
Accepted 25th November, 2018
Published online 31st December, 2018

Key Words:

Compulsory Schooling policy, Lack of Accompanying Measures, Weak Education System, Child Labor, Fight Against Child Labor.

Copyright © 2018, Agbadou Nakpon Joceline-Boli. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Agbadou Nakpon Joceline-Boli. 2018. "L'école comme facteur de protection pour la suppression du travail des enfants en Côte D'ivoire : portee et limites", *International Journal of Current Research*, 10, (12), 76745-76752.

ABSTRACT

In the mid-1980s in Africa, the issue of combating the phenomenon of child labor is making news in Côte d'Ivoire. From a phase of denial, this country has moved to an effective fight against this phenomenon in agriculture and other sectors of economic activity. In this context, the policy of compulsory schooling was developed in order to substitute school for child labor. This article aims to describe the policy on the one hand and analyze its impact on children's schooling and their involvement in child labor on the other. Methodologically, the literature search, the questionnaire, the observation and the interview were used to collect the data. Content analysis has been favored in data processing. The results of this study focus on three points: the policy of compulsory schooling which admits a compulsory school, free and quality education and the absence of accompanying measures of the said policy as well as the persistence of child labor as a consequence from this absence.

INTRODUCTION

Instituée par le Traité de Versailles en 1919 au lendemain de la 1^{ère} guerre mondiale pour un travail décent des hommes et des femmes, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) est la première organisation à avoir réglementé le travail des enfants dans différents secteurs d'activité économiques. L'instauration d'un âge minimum (14ans) d'accès au travail dans l'industrie et l'élaboration de conventions (N°5 et N°6) relatives au travail de nuit en 1921, sont des actions menées à la suite de la politique, qui fut de l'école une norme de protection pour l'enfant travailleur avec Jules Ferry en 1884. L'OIT constitue ainsi, la cheville ouvrière de la lutte contre le travail des enfants, grâce à la combinaison des normes internationales du travail et de son système de contrôle d'une part, et avec la coopération et l'assistance techniques par le programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) en 1992 d'autre part. Dans sa dynamique, cette organisation va réactualiser la réglementation à travers des conventions spécifiques à l'enfant travailleur dont les conventions N°138 et N°182 créées respectivement en 1973 pour limiter l'âge d'accès à l'emploi et pour l'abolition des pires formes de travail des enfants en 1999, au vu de la gravité des effets du

travail précoce et sa permanence sous des formes nouvelles d'exploitations à travers le monde. Une journée mondiale de lutte contre le travail des enfants fut en outre instituée le 12 juin de chaque année. De fait, la perception, les mentalités et les attitudes ont radicalement changé en faveur de l'enfant travailleur et la lutte contre le travail des enfants est devenue une préoccupation à l'échelle mondiale avec l'implication d'autres organismes internationaux (UNICEF, ONU, BICE, GIZ) et des Organisations non gouvernementales qui en plus des missions qui leur sont dévouées œuvrent pour l'enfance en difficulté en général. Dans cette perspective, des rapports internationaux dénoncent le travail des enfants comme une occupation anormale dans le parcours des jeunes, qu'il faut protéger et l'appréhendent pour la plupart comparant l'âge à la pénibilité de la tâche, du moins pour les enfants de plus de 12ans, la définition la plus large de l'enfant étant celle de tout être humain âgé de moins de 18 ans. En somme, le travail des enfants est un emploi ou un travail exercé par un enfant en dessous de l'âge minimum légal fixé par un pays conformément à la convention N°138 de l'OIT, généralement 14 ou 15 ans, avec des exceptions possibles pour les tâches légères à partir de 12 ou 13 ans, ou toute tâche accomplie par un enfant de moins de 18 ans constituant l'une des pires formes de travail des enfants au sens de la convention N°182 de l'OIT. Pour l'ensemble de ces institutions internationales, le travail des enfants est un travail qui prive les enfants de leur

*Corresponding author: Dr. Agbadou Nakpon Joceline-Boli, Enseignante Chercheure, Socio- Criminologue, UFR Criminologie, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan-Cocody.

enfance, de leur potentiel et de leur dignité et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental. Le travail des enfants est couramment associé à une perte d'enfance, à une enfance volée. Ce travail fait donc référence à des travaux dangereux pour la santé et le développement physique, social ou mental des enfants. L'incompatibilité entre enfant et travail ont d'ailleurs constitué le fondement moral des politiques de lutte dans lesquelles, ces institutions internationales se sont engagées dans le monde (Leroy, 2009), notamment en Asie-Pacifique, Amérique et principalement en Afrique subsaharienne qui continue d'être la région ayant la plus forte prévalence du travail des enfants par rapport à la proportion de la population, à plus de 21 % selon le dernier rapport de l'OIT (2012). L'attention est donc davantage focalisée sur cette région du monde et l'on assiste à une explosion de la littérature, qui repose entre autres sur l'ampleur du phénomène du travail des enfants (Manier, 1993; Bonnet, 1997), les facteurs explicatifs, notamment les difficultés éprouvées par les ménages parentaux et qui dans ces conditions attendent assistance et participation des enfants (Agbadou, 2018; Adjinnou, 2005; Dumas et Lambert, 2006; Diallo, 2008; Buhuth et Diallo, 2001; Schlemmer, 1996; Bueno, 2010, les types d'activités concernées et les conditions dans lesquelles les enfants travaillent (Bonnet, 1999; Reynolds, 1991). Les conséquences que ces enfants subissent à divers niveaux du développement de leur personnalité et celles des pays concernés (Anker, 2000; Ravallion, Wodon; Mandela, 1996), sont des aspects également évoqués, qui mobilisent des organismes internationaux, tels que l'OIT, des organisations non gouvernementales ainsi que les pouvoirs publics nationaux, depuis le milieu des années 80 en Afrique pour l'éradication du phénomène du travail des enfants.

Ces différents axes de réflexion abordés, qui rendent compte de la violation des droits de l'enfant travailleur, constitue en effet un indicateur pour de meilleures stratégies de lutte contre le phénomène du travail des enfants. La Côte d'Ivoire, qui n'est pas en marge de ce phénomène, s'est aussi engagée à lutter contre, après une phase de déni. Au nombre des actions menées, il faut noter entre autres au plan national, l'adoption de la politique de la scolarisation obligatoire dans le processus de la redynamisation du système éducatif devant permettre à tous les enfants du pays y compris les plus défavorisés d'être scolarisés afin d'éviter le travail des enfants. Dans ce contexte, l'école apparaît comme un facteur de protection pour les enfants commis au travail ou susceptibles d'y être impliqués. Toutefois, il semble se poser un problème d'applicabilité et d'efficacité de ladite politique sur les sites d'étude retenus où des enfants sont dans le travail des enfants à divers niveaux. Il convient donc de chercher à comprendre, pourquoi il en est ainsi sur ces sites ? Cette politique est-elle objectivement suivie de mesures d'accompagnement pour favoriser la suppression du travail des enfants en Côte d'Ivoire et sur lesdits sites ? Quelles sont ces mesures et comment leur absence influe-t-elle sur le travail des enfants ? La réponse nous amène à formuler l'hypothèse suivante : Le travail des enfants est lié aux dysfonctionnements de la politique de la scolarisation obligatoire en Côte d'Ivoire. Ainsi formulée, cette hypothèse s'inscrit dans la théorie du capital humain élargie à l'explication du travail des enfants (Diallo, 2002). Élaborée par Schultze et Becker dans les années 1960 et élargie à l'explication du travail des enfants par Diallo (2002), la théorie du capital humain, atteste en effet que l'éducation est un bien d'investissement. En tant que telle, elle a un coût et un bénéfice.

Le coût est constitué des dépenses scolaires directes (frais de scolarité, de fournitures scolaires, etc.), des dépenses indirectes (argent de poche, uniformes, frais de transport, ...) et des coûts d'opportunité (travail et loisirs auxquels on renonce du fait de la fréquentation scolaire). Après l'école, on s'attend à travailler ; (...). D'après cette théorie, l'éducation est plus demandée dans les sociétés où son rendement est plus élevé que son coût, c'est-à-dire que là où le fait d'avoir scolarisé un enfant rapporte plus ce qu'il en a coûté. Elle est moins demandée dans les sociétés et familles où l'éducation de l'enfant coûte plus qu'elle rapporte. C'est justement à ce niveau précis qu'intervient cette théorie dans l'explication du travail des enfants. En effet, le travail des enfants au faible rendement du système éducatif surtout sur son angle d'efficacité externe. Les parents sont chargés d'assurer la survie et le développement de la famille. Pour cela, ils doivent arbitrer entre l'investissement des ressources disponibles dans le capital humain de leurs enfants et l'investissement dans le capital physique. Si l'éducation rapporte moins qu'elle coûte, l'investissement dans le capital humain des enfants remportera sur l'investissement dans le capital physique. Si l'éducation est faiblement productive, les parents congédieront automatiquement leur progéniture de l'école, investiront dans le capital physique et y utiliseront sans doute les enfants dans des activités productives. Pour cette recherche, cette théorie peut aider aussi à comprendre l'option pour le travail des enfants sur nos sites. Autrement dit, le travail des enfants dans ces milieux ruraux au-delà de toutes considérations socioculturelles, est le fait des faiblesses du système éducatif ivoirien, voire des dysfonctionnements de la politique de la scolarisation obligatoire, qui promettait pourtant la scolarisation de tous les enfants du pays, de façon gratuite et avec un enseignement de qualité, et qui sans mesures d'accompagnement favorise plutôt le travail des enfants.

MATERIALS AND METHODS

Sites et participants: Ce travail de recherche a été mené au mois d'octobre de l'année scolaire 2017-2018 dans quatre (04) écoles primaires publiques Balloyo1 et 2, Gazibou3 et Djongonou, des villages respectifs de Ballao, Gazibo, Djongonhou au centre-ouest de la Côte d'Ivoire dans la région du haut Sassandra. L'investigation a duré 12 jours, soit 4 par site, répartis entre des jours ouvrables (02) consacrés aux acteurs des différentes écoles et des moments de repos (02) observés par les populations villageoises. Au vu de la nature à la fois quantitative et qualitative de cette étude, l'échantillonnage est basé sur un choix raisonné de la population cible. L'échantillon de l'enquête estimé à cent trente (130) individus volontaires et disponibles est reparti comme suite : Les acteurs des écoles (27) constitués des enseignants (23) répartis entre des instituteurs (20) et les directeurs (03) qui jouent à la fois le rôle d'enseignant en plein temps ainsi que les présidents de COGES (04). Ce sont également des enfants de 9 à 17 (82) dont des élèves (35) des deux niveaux du cycle primaires en Côte d'Ivoire (Cours Préparatoire Première année (CP1) et Cours Moyen Deuxième année ((CM2)) et des déscolarisés (28). Parmi ces enfants, il faut également noter des non scolarisés (19). La liste des communautés villageoises (21) enregistre des parents d'élèves (14), les chefs des villages (03) et des notables (04).

Collecte des informations: Le protocole de recherche a porté sur l'étude documentaire pour la recension des écrits relatifs à notre thématique. Nous avons également eu recours à

Tableau 1. Répartition des mesures d'accompagnement selon l'ensemble des enquêtés vis-à-vis de leur absence

Mesures d'accompagnement	Enquêtés													
	Enseignants		Elèves		Déscolarisés		Non scolarisés		COGES		Villageois		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
MD	5	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	4
MP	4	17	4	11	0	0	0	0	1	25	0	0	9	7
MS	2	9	10	29	11	39	5	26	0	0	6	29	34	26
FI	2	9	11	31	12	43	14	74	0	0	7	33	46	35
CS	1	4	5	14	5	18	0	0	1	25	5	24	17	13
EL	3	13	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0	5	4
EP	2	9	3	9	0	0	0	0	0	0	1	5	6	5
LE	4	17	0	0	0	0	0	0	2	50	2	9	8	6
Total	23	100	35	100	28	100	19	100	4	100	21	100	130	100

Légende : MD : Matériel Didactique ; MP : Matériel Pédagogique, MS : Manuel Scolaire, FI : Frais Inscription, CS : Cantine Scolaire, EL : Electricité, EP : Eau Potable, LE : Logement Enseignants,

l'observation directe qui a permis de nous imprégner d'un certain nombre de réalités sur les sites d'étude en rapport avec notre objet d'étude. Cet outil a en outre servi à apprécier de visu l'état physique des bâtiments scolaires, le matériel pédagogique et didactique, les habitats du personnel enseignant; en somme leurs conditions de travail et de vie. Le questionnaire a permis aux directeurs en tant que premiers responsables de ces écoles de s'exprimer librement sur le fonctionnement général desdites écoles. Un entretien semi-directif composé de questions ouvertes et fermées relatives aux conditions de travail a été réalisé avec le personnel enseignant. Cet outil a aussi concerné les présidents de COGES, qui en tant qu'acteurs impliqués dans la gestion des établissements scolaires en Côte d'Ivoire, sont imprégnés de la vie des écoles visitées et y interviennent pour résorber certaines difficultés. L'entretien semi-directif a également porté sur la question de la condition de vie du personnel enseignant et s'est ainsi appliqué aux premiers concernés. L'utilisation du même instrument de recherche (entretien semi-directif) a été également nécessaire sur la question des facteurs explicatifs du travail des enfants, et a intéressé davantage les parents d'élèves et les élèves ; ses deux entités étant directement concernées par notre objet d'étude. Elles ont en effet évoqué les effets immédiats de la politique de la scolarisation obligatoire sur les sites d'étude. Le recours à un entretien direct a permis aux autres types de populations d'émettre leurs avis tant sur cette dernière question des conditions de vie des enseignants que sur celle de leurs conditions de travail, en tant que témoins privilégiés dans le même espace de vie.

Analyse des données: Pour analyser les données recueillies, nous avons opté pour l'analyse de contenu afin de pouvoir ressortir les sens des discours et des réponses enregistrées. Les approches qualitatives et quantitatives ont servi à mettre l'accent respectivement sur l'expérience des enfants et le corps enseignant dans les établissements scolaires, leur vécu dans les villages et procéder à une quantification de ces données.

RÉSULTATS

les résultats de cette étude éclairent sur trois (03) points : Politique de la scolarisation obligatoire qui admet une école obligatoire, gratuite et un enseignement de qualité ; Absence des mesures d'accompagnement ; Persistance du travail des enfants.

Politique de la scolarisation obligatoire: une école obligatoire, gratuite et un enseignement de qualité: Elaborée dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire, la politique de la scolarisation obligatoire, est

une volonté politique de l'Etat ivoirien qui vise la scolarisation de tous les enfants, filles et garçons à partir de l'âge de 6 ans jusqu'à 16 ans. Entrée en vigueur depuis la rentrée scolaire 2015-2016, cette politique prône le transfert de l'école au travail. Il s'agit en effet, de substituer le travail des enfants par l'école, en accordant la priorité à l'éducation par la redynamisation du système éducatif. « *L'école étant une alternative et la réponse la plus efficace pour lutter durablement contre le travail des enfants* », selon les acteurs du système éducatif. Dans cette perspective, le 17 juillet 2015 fut promulguée, la loi N° 2015-635 portant modification de la loi N°95-696 du 7 septembre 1995 pour donner une assise juridique à ladite politique. Elle tend à améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif pour répondre à la problématique de l'éducation de base et de l'employabilité des jeunes. Ses grandes articulations concernent ainsi, la réforme du système éducatif ivoirien, les pesanteurs sociologiques et religieuses, la proximité des écoles des lieux de résidences, le rôle des collectivités territoriales, la prise en compte des langues nationales dans le programme scolaire, les dispositions prévues à l'encontre des enseignants fondateurs d'établissements scolaires privés, le manque d'infrastructures, de matériels didactiques et de personnel enseignant, la distribution tardive des kits scolaires gratuits, l'amélioration des conditions de vie des enseignants. En d'autres mots, cette loi a pour but d'améliorer l'accès à l'éducation formelle de tous les enfants du pays et permettre surtout aux couches défavorisées de scolariser leurs enfants, de façon gratuite dès 6 ans correspondant à l'âge de la scolarisation en Côte d'Ivoire, jusqu'à 16 ans.

A cette gratuité de frais d'écolage et de manuel scolaires, se greffe la possibilité de la suppression de frais de transport par la vulgarisation de cantines scolaires dans les écoles. De même, le recrutement d'enseignants qualifiés et le respect des normes en vigueur dans la construction des établissements scolaires, constituent des mesures non moins importantes pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement. De par cette loi, les enfants des deux sexes bénéficient des mêmes prérogatives en matière éducationnelle. Toutefois, au-delà de telles mesures, qui notifient à la fois une sensibilisation à l'endroit des populations, familles et parents, il faut également retenir le caractère coercitif de la loi relative à la politique de la scolarisation obligatoire. Elle énonce en effet, une peine d'emprisonnement de 2 à 6 mois et une amende pouvant aller jusqu'à 500.000 F CFA (762 euros) ou l'une ou l'autre de ces deux peines seulement, pour les parents qui la violeraient. En définitive, la politique de la scolarisation obligatoire s'attaque en amont et en aval à la lutte contre le travail des enfants, par

l'entremise d'un cadre juridique qui engage la responsabilité des parents. A la suite d'une telle description de la politique de la scolarisation obligatoire, quel est son poids sur nos terrains d'étude, où il a été constamment question d'absence de mesures devant permettre la mise en application de ladite politique ?

Absence de mesures d'accompagnement: Appréhendées comme des éléments pouvant permettre la réalisation d'un projet, les mesures d'accompagnement dans le cadre de la politique de l'école obligatoire portent sur toutes les conditions ou les moyens nécessaires pour une scolarisation effective de tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, et ce, dans l'objectif de supprimer le travail des enfants. Ainsi, en intervenant sur la question d'absence de ces mesures, il s'agit de comprendre comment des manquements à ladite politique entravent la scolarisation et favorise le travail des enfants. Quelles sont alors ces mesures et qu'en est-il leur absence ? Le matériel didactique figure au premier plan (22%) des mesures d'accompagnement manquant selon les enseignants, qui citent en second position le matériel pédagogique (17%) et se prononcent ensuite sur la question de leur logement à la même enseigne (17%). Ils mettent plus loin les manuels scolaires, les frais d'inscription et l'eau potable au même taux (9%) et l'absence des cantines scolaires est évoquée en dernières position (4%). Les villageois dénoncent la non gratuité des frais d'inscription (33%), l'absence de manuels scolaires (29%) et l'absence des cantines scolaires (24%). Ils ont aussi mis l'accent sur l'absence des logements des enseignants (9%) et la question de l'eau potable (5%). Les élèves dans ce même esprit, évoquent les frais d'inscription (31%) et les manuels scolaires (29%). Relativement à cette question d'absence des mesures d'accompagnement, les cantines scolaires (14%) et le matériel pédagogique (11%) constituent la préoccupation de ces enfants, qui se sont pour une minorité prononcés sur l'absence de l'eau potable (9 %) et celle d'électricité (6%). Un schéma relativement similaire se reproduit dans la catégorie des déscolarisés, qui dénotent la non gratuité des frais d'inscription (43%) et des manuels scolaires (39%). Les non scolarisés ne se sont prononcés que sur la non gratuité des frais d'inscription (74%) et des manuels scolaires (26%). Pour ce qui est des présidents de COGES, le logement des enseignants est leur préoccupation première dont ils dénoncent l'absence (50%). L'absence du matériel pédagogique et des cantines scolaires en constituent la deuxième. En conclusion, selon l'ensemble des enquêtés, la difficulté de l'applicabilité de la politique de la scolarisation obligatoire, relève de l'absence de mesures d'accompagnement dont essentiellement, la non gratuité des frais d'inscription (34%), celle des manuels scolaires (25%) et de l'absence de cantines scolaire (16%) par ordre décroissant. Dans le même ordre, il faut noter, des logements des maîtres, et de l'eau potable et en dernière position, le manque de matériel didactiques. Il convient alors de présenter comment se manifeste cette absence.

Conditions de travail difficile: Les quatre (4) écoles primaires publiques, Gazibouo 3, Balayo 1 et 2, et Djongonou font certes la fierté des villages de Gazibouo, Balayo et Djongonou, mais leurs dysfonctionnements créent une certaine incertitude chez les populations et parents d'élèves. Le Directeur de GAZIBOUO 3 l'a exprimé comme suit : « *Nous nous attelons à faire en sorte que les enfants reçoivent un enseignement de qualité comme leurs camarades d'ailleurs, sinon beaucoup restent à faire à notre niveau et nous avons besoin d'aide. Nous sommes des oubliés. De plus, nous ne*

sommes pas subventionnés par l'Etat et l'inspection tarde généralement dans la livraison de nos commandes. Voyez-vous, le village est électrifié, or nos classes ne sont pas éclairées. L'année dernière, pour l'année scolaire 2016-2017, nous n'avons reçu que trois boîtes de craie depuis le 05 février jusqu'au jour d'aujourd'hui (le 13 octobre 2018). Ce qui reste très en deçà des besoins des six (6) classes que je dirige. Pour cette année rien n'est encore arrivé. Vous voyez notre souffrance» Les propos de ce responsable corroborent avec ceux d'un instituteur de la même école en ces termes : « *C'est un don de soi que d'enseigner dans cette école, où il n'y a ni électricité, ni eau courante. Il y a également un manque criarde de tables bancs et c'est nous qui avons de grands effectifs. Les deux classes de CP ont totalisé plus de 110 élèves pour l'année scolaire. Pire, nous sommes parfois obligés d'acheter de notre propre poche, certains matériels, tels que des bâtons de craies ou des instruments géométriques (règles, équerre, rapporteur...) ou même un tableau. »*

Dans le même ordre d'idées, un instituteur d'une autre école (Balayo 1et 2) le témoignage en ces termes: « *Un jour, j'ai dû avoir des propos malencontreux avec un collègue de la ville (Issia) pour qui, nous autres instituteurs de villages sommes mieux nantis, parce que selon lui, les parents d'élèves généralement analphabètes sont moins exigeants et les absences répétées de nos élèves, nous permettent d'en faire autant et de mieux nous reposer. Mais, ce que le collègue oublie et ignore, c'est que nous avons tous une obligation de résultat à la fin de l'année scolaire et nous avons plus de contraintes devant le manque criarde de tables bancs et des effectifs pléthoriques dans les premières classes de CP1 où les enfants ont dû mal à s'exprimer en français.»* Beaucoup plus explicites, les propos de ces instituteurs ressortent surtout les difficultés auxquelles ils sont confrontés au travail en termes d'insuffisance de matériels didactiques, de manque d'électricité et d'effectifs pléthoriques dans ces écoles (Gazibouo 3, Balayo1). Les mêmes réalités sont aussi observées dans les autres écoles, notamment à Balayo 2, qui totalise un effectif de sept (07) classes au lieu des six (06) réglementairement reconnus selon les normes, du fait de l'effectif pléthorique (113 élèves) de la classe de CP1. Scindée en deux dans le souci d'un meilleur suivi des élèves, ceci favorisa un travail supplémentaire, notamment au Directeur de cette école, qui au-delà de ses attributions administratives, dispense également des enseignements aux élèves de l'une des deux classes du CP1.

Ce volontariat manifeste chez le corps enseignant des différentes écoles, s'observe en outre chez les présidents de COGES et des membres des différentes communautés villageoises, qui plaignent le fonctionnement général de ces écoles primaires et n'hésitent pas à cotiser pour la satisfaction d'un certain nombre de besoins. Mr G, président de Coges de l'école gazibouo 3 a confirmé cet état des faits: « *Vraiment les enseignants d'ici souffrent et nous ne pouvons pas restés sans rien faire. On ne fait pas beaucoup, mais si on n'était pas là on ne sait pas comment ils allaient faire. Heureusement, les villageois et des parents d'élèves comprennent. Chaque fois que quelque chose manque, ils donnent leur participation. Ce qui encourage nos enseignants, sinon ça allait être beaucoup plus compliqué.»* Un autre manquement à ces écoles porte sur les cantines dont l'absence ou le fonctionnement problématique contraignent des parents à retirer leurs enfants des classes surtout pendant les périodes d'intenses activités champêtres, où leur longue absence pourrait favoriser

l'oisiveté chez les enfants, qui dans ces conditions se retrouvent seuls et sans assistance nutritionnelle. Autrement dit, la réaction des parents est un palliatif pour protéger les enfants d'un certain nombre de dangers et de la faim pendant leur absence. Cette décision de retrait qui peut devenir définitive, épargne en outre des enfants dont les domiciles sont éloignés des écoles de parcourir de longues distances pour y parvenir et évite à la fois aux parents de payer des frais de transport.

La présence des enfants au côté des parents pour des travaux constitue également une aubaine pour les parents, qui évitent ainsi de recruter une main d'œuvre adulte à rémunérer. Cette problématique liée aux cantines est encore plus accentuée à Djongonou, un campement de plusieurs campements, situé à 13kms du village Zéréguhé, qui lui est distant de 9 kms de la ville d'Issia. L'état physique de l'école de cette localité, situé donc à 22kms d'Issia, explique davantage l'absence momentanée ou définitive des élèves des 6 classes construites sous forme de préaux avec du matériau de récupération ou traditionnel (pailles, sachets, banco, planches) ; qui favorise constamment l'inondation pendant les fortes périodes de pluie où les sols non crépis apparaissent inconfortables, glissants, voire dangereux tant pour les apprenants que les enseignants. Par ailleurs, le manque d'électricité et d'eau potable, constitue des difficultés non moins importantes selon les propos du directeur de ladite école. « *Des efforts sont certes faits de la part des communautés villageoises qui n'ont ménagé aucun effort pour l'éducation de leurs enfants mais voyez-vous, ce n'est pas facile, la pluie nous dérange par moment. C'est une doléance qu'on pense à nous pour de vrais locaux et pourquoi pas de l'électricité et de l'eau potable pour la construction de nos toilettes si ce n'est trop demander* » Une autre difficulté propre à cette école, relève de l'effectif du personnel enseignant. Cet établissement scolaire, totalise certes un effectif de six (6) enseignants, mais il ne comprend qu'un seul titulaire, un stagiaire du CAFOP et plus de bénévoles (4) dont le traitement salarial est du ressort d'une ONG (VAP AFRICA) située à Abidjan, qui malgré ses efforts ne peut répondre positivement aux besoins des enseignants dans ce village, où ceux-ci ont exprimé diverses difficultés à l'instar de ceux des autres sites d'étude.

Conditions de vie difficile: Localité à multiples campements comme déjà signifié, le village de Djongonhou ne bénéficie ni d'électrifié, ni dotée d'eau potable. Cette situation contrarie d'autant plus les enseignants, qu'il n'est pas toujours aisée pour eux d'avoir accès à l'eau potable. Tandis qu'une minorité a par moment recours à l'eau minérale, d'autres utilisent l'eau des sources, marigot ou puits pour ses besoins quotidiens. Si les premiers se plaignent de dépenses supplémentaires que l'achat de de cette eau (eau minérale) engendre, les seconds, qui se contentent de l'eau du village, sollicitent soit l'aide de personnes extérieures pour leur rapporter de l'eau desdits lieux (marigot, puits, sources) ; ce qui a aussi un coût, car ces personnes sont payées à la tâche, soit ce sont les élèves qui se livrent à cette activité. Par ailleurs, incertains de la qualité de ces eaux, nombreux sont les enseignants, qui ont recouru à des filtres à eau, pour les améliorer. Outre ces efforts physiques et financiers pour se procurer de l'eau potable, ce sont également des méthodes traditionnelles qui s'offrent à ces enseignants dans le cadre de l'éclairage de leurs habitats, où ils ont recours à des lampes tempêtes et/ou des bougies. Cela constitue de réelles difficultés pour ces derniers, quoiqu'ils bénéficient de

logement dans ces campements où ils sont aidés par le COGES ou des communautés villageoises volontaires comme l'a affirmé ce stagiaire « *Dès que j'ai vu l'état des lieux, j'ai failli retourner à Bouaké d'où je viens. Mais, ces élèves ont aussi besoin d'être éduqués. Par ailleurs, c'est tout ce que j'ai pu avoir après ma maîtrise en lettres modernes ; je me forme donc. Mais, il faut que l'Etat réagisse au risque de nous décourager ; parce sans électricité et sans eau, c'est un peu difficile* ».

Si cet enseignant du village de Djongonhou se plaint nonobstant des frais de logements dont il est à l'abri comme tous ses collègues, qu'en est-il de ceux des autres villages ?

Il faut en effet souligner que la situation des enseignants des villages de Balayo et Gazibou est tout à fait différente. Sur un effectif de 13 enseignants à Balayo, un (1) seul vit au compte du COGES et éprouve autant de contraintes (financières, physiques...) pour se rendre à son travail que le village est distant de 25 km de la ville (Issia). Ce sont ces contraintes, notamment liées à la distance, qui ont motivé les autres (12), non bénéficiaires de logements, à être des locataires sur place, dans ledit village. Le même schéma s'observe chez des enseignants du village de Gazibou ; ils sont à la fois des locataires au village ou en ville. En somme, le manque de logements d'enseignant pour la plupart du personnel des écoles visitées constitue des entraves à la politique de la scolarisation obligatoire, qui dans ces conditions ne peut atteindre l'objectif escompté : la suppression du travail des enfants par l'école. Après l'analyse des difficultés relatives au fonctionnement des écoles et à la vie des enseignants dont les répercussions sont perceptibles tant du point de vue des enseignements dispensés aux enfants que de la sous-scolarisation sur les différents sites de recherche, qu'en est-il des conséquences au niveau du travail des enfants ?

Persistance du travail des enfants

Travail des enfants chez le « maître ou la maîtresse : Si des dons en nature (vivres) à l'endroit des instituteurs des villages et l'accomplissement de travaux à leurs domicile ont dans le passé obéi à une tradition en milieu rural en Côte d'Ivoire, il n'en demeure pas moins que ces actes de solidarité aient aujourd'hui perdu leur valeur. Ils s'apparentent tant à des devoirs, que sur les terrains différents sites d'étude (Gazibou, Balayo, Djongonhou), les élèves sont obligés de rapporter du bois de chauffe et des vivres des plantations familiales pour les besoins culinaires de l'enseignant. Cette activité s'amplifie dans ces villages par manque d'un certain nombre de commodités comme le témoigne, MT un parent d'élève à Balayo « *Mais, on n'a pas l'eau courante ici, donc c'est nos enfants on va fatiguer tous les jours comme ça. De fois nous-mêmes on donne un peu de manger aussi maître. On attend quand le gouvernement va envoyer SODECI¹ »*, Ces propos sont corroborés par ceux d'une élève de la classe de Cm2 comme suit « *un jour j'étais malade donc je n'ai pas puisé l'eau pour le maître, en tout cas, il n'était pas content. Donc j'ai fait deux tours, sinon de fois y'a d'autres punitions dedans.* » Le manque d'eau courante, notamment constitue une difficulté, que des élèves essaient de pallier par le portage par tête. Ces élèves se rendent ainsi dans des points d'eau (puits, marigot, fontaine) avec toutrecipient susceptible de contenir du

¹ SODECI : Société de Distribution d'Eau Côte d'Ivoire. La SODECI est la compagnie qui a en charge de mettre à la disposition des populations qui en font la demande de l'eau potable en Côte d'Ivoire.

liquide (seaux, cuvettes bidons...) afin d'alimenter la maison de l'instituteur en eau. Ces travaux obéissent par moment à des devoirs au point où un manquement à l'une des activités peut être parfois considéré comme une insubordination susceptible d'aboutir à la stigmatisation et à la négligence des élèves du point de vue de leur suivi en classe. Ce qui n'est pas sans impacts négatifs sur le rendement des élèves, qui se retrouvent à la fois impliqués à d'autres types d'activités en famille.

Travail des enfants en famille: A la question de savoir si la politique de la scolarisation obligatoire rejaiilli sur les conditions de scolarisation des enfants sur les sites d'étude, les réponses ont coïncidées, et se sont pour la majorité orientées dans le sens d'une insatisfaction. Des témoignages d'enfants et de famille en sont une illustration : « *Moi, je ne vais pas à l'école. Mon papa n'a pas d'argent pour écrire mon nom². Et puis il dit, ya rien à l'école et c'est cher pour rien. Mes deux sœurs ne sont pas allées à l'école. Il les a mariées.* » Affirme DZ (15 ans), non scolarisé, enquêté à Djongonou. Un père de famille de deux enfants déscolarisés (11 et 16 ans) confirme ces propos en ces termes :

« Mais de faire quoi si je n'ai pas d'argent pour payer transport, de laisser mes enfants dans la rue ? Non, ils vont me suivre au champ pour travailler avec moi. Est-ce qu'on n'a pas dit que on allait construire cantine pour donner à manger à nos enfants, et puis l'école était cadeau pour les pauvres, le gouvernement nous a blagué, on a rêvé pour rien. On paye toujours, on paye des cotisations à tout moment pour dire, il faut payer bancs, il faut payer la craie, ça ne suffit pas. Les livres aussi pour donner c'est palabre. Quand tu demandes, on dit c'est pas encore arrivés. Au début je payais moi-même. Mais aujourd'hui, on ne paye plus hévéa, le cacao aussi ça ne marche pas comme avant. Donc, je fais comment, de toutes les façons y a pas travail. »

De nombreuses familles et parents d'élèves, se sont ainsi exprimés pour montrer leur insatisfaction et désarroi vis-à-vis de la politique de la scolarisation obligatoire, qui semble ne pas s'appliquer dans les normes. L'absence d'une cantine scolaire, la distribution tardive et/ou l'absence de kits scolaire, l'insuffisance de matériel didactiques et la non gratuité des frais d'inscription sont pour les familles des obstacles qui favorisent le travail des enfants. Outre la démotivation occasionnée par ces manquements, les parents d'élèves éprouvent de réelles difficultés financières pour la prise en charge des membres de la famille et la scolarisation des enfants, qu'ils comptaient résorber avec l'avènement de la politique de la scolarisation obligatoire dont l'une des articulations est axée sur la gratuité de l'école et celle des manuels scolaires. Aussi, devant de telles difficultés socioéconomiques, les familles n'hésitent-elles pas à mettre leurs enfants au travail. Des paysans et enfants l'ont exprimé comme suit

« Nous on s'est dit, l'école cadeau est venu on est sauvé, or c'est faux. L'école même on finit et puis ya pas travail là. Ceux qui ont les plus gros diplôme ils sont où. Moi, j'ai travaillé la terre et mes enfants vont me suivre pour gagner leur vie. Affirme B.R. planteur à Gazibouo.

Ces propos sont corroborés par ceux de ks, (17 ans), un déscolarisé à Djongonou« *Je nevais plus à l'école il ya 3 ans. C'était toujours dur chaque rentrée pour mes frères et puis moi. Le vieux ne payait pas nos fournitures tôt, ça fait que j'étais de fois en retard dans les leçons. Donc, moi j'ai arrêté. Je fais palmier avec mon papa pour vendre banguï³, de fois aussi je l'aide pour débroussailler, mais je fais surtout beaucoup de télékélé⁴. « Je voulais devenir sage-femme, mais ça ne peut plus, je ne vais plus à l'école. J'aide ma mère à la cuisine. Et puis quand le riz commence à sortir, je vais chasser les oiseaux dans le champ de riz. Quand le cacao est mûr, je casse aussi. »*

Ce discours qui laisse entrevoir colère et insatisfaction vis-à-vis des manquements à la politique de la scolarisation obligatoire, sont donc la cause de la non scolarisation, de la déscolarisé et du travail des enfants dans les sites visités.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Les résultats de l'étude montrent que l'école ne protège pas les enfants d'une mise au travail dans les localités visitées. Autrement dit, la politique de la scolarisation obligatoire prônée par l'Etat de Côte d'Ivoire dans l'objectif de permettre la scolarisation de tous les enfants ne s'applique pas dans les normes dans lesdites localités. Des enfants en âge d'aller à l'école sont encore astreints au travail des enfants dans ces milieux ruraux.

Si certains (élèves) sont extraits des classes pendant les moments d'intenses activités champêtres pour les protéger d'une éventuelle délinquance ou de la faim d'autres l'ont définitivement quitté (déscolarisés) ou n'ont pu être inscrits à l'école par manque de manuels scolaires ou de frais d'inscription. Tous ces manquements trouvent en effet leurs explications dans des difficultés liés aux pouvoirs d'achat des familles, qui ont espéré en la politique de la scolarisation obligatoire, dont l'objectif est d'atteindre la scolarisation à cent pour cent (100%) de tous les enfants du pays, pour résorber cette problématique liée à l'éducation formelle de leurs enfants. Mais, contre toute attente, celle-ci semble ne pas être à leur hauteur. Par ailleurs, dans ces villages, le manque d'eau courante et d'électricité dans les écoles constitue en outre un prétexte pour impliquer les élèves dans des travaux devant satisfaire un certain nombre de besoins (eau, bois de chauffe, vivres) des enseignants. « Insatisfaits », « démotivés », puis confrontés à de lourdes charges familiales avec des revenus insuffisants, liés à la vente des produits agricoles dont les coûts sont fortement tributaires du marché mondial, ces parents d'élèves et familles n'hésitent pas alors à opérer un choix entre une éducation formelle(école), « coûteuse » et « aléatoire » et l'espace agricole ou les travaux ménagers pour l'insertion sociale de leurs enfants. Cet arbitrage entre travail et éducation est relevé par Bhukuth, (2004) qui affirme qu'investir dans le capital humain a un coût immédiat et direct que de nombreux ménages pauvres ne peuvent supporter, en raison de leur lutte quotidienne pour la survie. (...). L'auteur poursuit pour dire qu'au-delà de la pénurie des ressources, le manque de qualité de l'enseignement et l'inadéquation de l'école aux besoins des enfants posent également problème. C'est pourquoi nous nous accordons avec Kobiane (2006) et Diallo (2008), qui admettent

³ Bangui: Vin de palme. C'est un vin extrait du palmier de façon artisanale à l'aide de pioche ou tout autre matériel pointu pouvant aider au creusage du palmier.

⁴Télékélé: Contrat à durée déterminée d'un jour en langue Malinké (Côte d'Ivoire).

² Ecrire mon nom : m'inscrire à l'école. Dans le texte, cet enfant explique en effet que son père n'a pu effectuer son inscription à l'école.

dans leurs travaux que si le travail des enfants peut influencer sur la scolarisation des enfants, l'école elle-même contribue parfois à orienter les enfants vers le travail ; en l'expliquant par le coût, la qualité, la capacité à répondre aux attentes et aspirations des familles, son fonctionnement, comme d'éventuelles raisons.

C'est à cette même conclusion qu'est également parvenu l'Unicef (1997) qui soutient dans son rapport qu'on sait que le travail empêche les enfants de fréquenter l'école, mais c'est souvent aussi la mauvaise qualité de l'enseignement qui les amène à commencer très jeunes à travailler (.....). Toute amélioration en matière d'éducation qu'elle vienne du changement des écoles existantes, de l'adoption de méthodes pédagogiques souples et créatives, ou d'un ciblage spécifique des jeunes travailleurs aura un impact positif sur leur emploi. La réaction des populations rurales en termes de retrait des enfants ou leur démotivation, apparaissent d'autant plus raisonnables, que les mesures susceptibles d'accompagner la gratuité de l'école et les manuels scolaires ne sont pas tout à fait effectives. De ce point de vue, un hiatus s'observe entre des objectifs clairement définis au départ et la réalité observée dans les milieux ruraux enquêtés; ce qui met à nu la faiblesse de la politique de la scolarisation obligatoire, voire celle du système éducatif ivoirien. C'est ce que évoque également Kavaly (1997), qui dans ses travaux, après la description des mécanismes internationaux de la crise de l'éducation, est parvenu à ceux spécifiques à l'Afrique avant de conclure concomitamment sur les incidences de cette crise au niveau international, en Afrique et en Côte d'Ivoire. Cette analyse n'est certes pas spécifique à notre espace de travail (Côte d'Ivoire), mais elle relève tout de même des insuffisances (La grande taille des groupes de classe, la dégradation des conditions de l'enseignant, la détérioration des écoles, des équipements pédagogiques.....), qui caractérisent le système éducatif ivoirien et qui se répercutent sur les sites d'étude. De même, Dogbê (1979), révèle les insuffisances ou dysfonctionnements ci-dessus indiqués en rapport avec divers systèmes éducatifs en Afrique. Il renchérit sur cette crise de l'éducation, pour la mettre au compte d'une inadéquation entre un système éducatif importé de la colonisation et les réalités africaines. De son point de vue, la problématique de l'éducation serait due à une inadéquation entre des systèmes éducatifs importés de l'extérieur et les réalités Africaines. Cette question d'adaptation entre objectifs et réalités demeure ainsi à tout point de vue, le problème majeur pour l'école, notamment ivoirienne, car avant toute considération, ce système est confronté à une faiblesse dans le domaine de la planification, de la programmation et de l'évaluation. La planification n'a pas toujours été respectée en matière de création d'écoles en Côte d'Ivoire de sorte que les estimations correctes des besoins d'éducation, surtout en ce qui se rapporte aux ressources humaines, n'ont pas été effectuées. Les possibilités budgétaires de l'État n'ont pas suffisamment été prises en compte. Par ailleurs, les bilans diagnostics ont été négligés. Au total, le secteur éducatif a évolué en marge des objectifs pourtant clairement définis (Proteau, 1996). Des observations relativement similaires sur le système éducatif ivoirien sont faites par Brian (1979), qui établit un déséquilibre entre la demande et les capacités d'accueil du système éducatif, au point où les infrastructures manquent à tous les niveaux (primaire, secondaire universitaire, ...). Ce déficit est encore accentué au niveau du matériel pédagogique et didactique. Par ailleurs, le poids important des dépenses de personnel constitue aussi un handicap majeur ne permettant

pas au système éducatif ivoirien de répondre aux attentes des populations (Philippe, 2002). Dans la même perspective, Pohor (2007) évoque la question des contraintes financières, qui auraient conduit à des restrictions budgétaires au niveau de l'entretien des locaux et du matériel par une réduction considérable de l'investissement provoquant la dégradation rapide d'une grande partie des établissements scolaires et universitaire. Nous convenons donc avec ces auteurs (Diallo, 2002; Bougroum et Ibouk, 2004) que la pauvreté des familles constitue certes un facteur primordial de la mise au travail des enfants, mais l'échec du système scolaire ou le dysfonctionnement du système éducatif constitue l'un des facteurs principaux du travail des enfants. L'hypothèse selon laquelle la faiblesse de la politique de la scolarisation obligatoire favorise le travail des enfants est donc confirmée. L'objectif visé est atteint. Les résultats ont permis de montrer que l'application non effective de la politique de la scolarisation obligatoire en termes d'absence de mesures d'accompagnement participe à l'implication des enfants dans le travail des enfants. Ces résultats confirment en outre la théorie du capital humain élargie à l'explication du travail des enfants par Diallo (2002), qui stipule qu'en tant que bien d'investissement, l'éducation sera moins demandée dans les sociétés et familles où l'éducation de l'enfant coûte plus qu'elle rapporte. Par ailleurs, si l'éducation est faiblement productive, les parents congédieront automatiquement leur progéniture de l'école ; investiront dans le capital physique et utiliseront sans doute les enfants dans des activités productives, notamment dans les plantations de cacao, d'hévéa, de cultures vivrières, principaux secteurs d'activités des trois sites d'étude. Au vu des résultats de cette recherche, doit-on incriminer l'Etat ivoirien ? L'éradication du phénomène du travail des enfants est d'autant plus périlleuse, que les nations aujourd'hui hautement développées, y ont passé près d'un siècle. Sans vouloir transposer ce schéma, qui a impliqué l'avènement de l'industrialisation et ses corollaires, en Afrique et en Côte d'Ivoire et exempter ce pays de reproches, les propos de Schlemmer (2004) selon lesquels, des deux objectifs que se sont fixés les nations, ni l'éducation pour tous, ni l'abolition des pires formes du travail des enfants n'ont fait la démonstration de leur faisabilité, en plus d'être réprobateurs apparaissent tout de même hâtifs. A l'instar de tous les pays d'Afrique nouvellement indépendant, la Côte d'Ivoire a consenti des efforts en plaçant l'éducation nationale au rang des priorités et affiché sa volonté politique de scolariser tous les enfants vivant sur le territoire ivoirien, sans distinction aucune. Par ailleurs, diverses actions sont aussi menées dans le cadre de l'éradication du phénomène du travail des enfants comme déjà signifié. La question essentielle porte ainsi sur la problématique de l'adéquation entre des objectifs clairement définis pour l'amélioration du secteur de l'éducation et les moyens (financiers, matériels, humains) mis à disposition pour les réaliser. En clair, il s'agit d'adapter le système scolaire ivoirien aux réalités du pays de sorte à agir au mieux sur la question du travail des enfants, un phénomène complexe ; l'éducation étant de nos jours, un facteur de développement, et le retard pris en ce domaine pénalise davantage les nations qui en souffrent (Beckers, 1964). Par ailleurs, l'Etat qui ne parvient pas à procurer à l'ensemble de sa jeunesse, l'enseignement de base et un enseignement de qualité aux meilleurs d'entre eux se voit privé des qualifications de plus en plus nécessaires, dans « l'économie basée sur le savoir » désormais dominante dans le monde entier, et son retard par rapport aux nations développées aura d'autant plus de difficultés à ne pas encore s'accroître ((Bourdieu et Passeron, 1970),

REFERENCES

- Adjiwanou. V. 2005. « Impact de la pauvreté sur la scolarisation et le travail des enfants de 6-14ans au Togo. »Communication présentée à la conférence sur l'éducation en Afrique de l'Ouest à Dakar (Sénégal).
- Agbadou. J. 2018. Le travail des enfants dans la riziculture à Mabatto (Côte d'Ivoire), *International Journal of Law, Education, Social and Sports Studies*, Volume:5, Issue 2, P83-92.
- Anker. R., 2000. Inle travail des enfants: uniquement un problème de pauvreté ?Effet de la situation économique des ménages sur le travail des enfants au Cameroun en 2007.Cosmas Bernard Meka'a et Olivier EwondoMbebi. Dans Travail et emploi2015/3 (n° 143), pages 5 à 19, <https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2015-3-page-5.htm>, consulté le 10 décembre 2018.
- Becker. G. 1964. Human Capital. A Theoritically and Empirical Analysis, with Special Reference to Education, Columbia University Press, New YorkBénédicte. M., « Le travail des enfants dans le monde » Ed : La Découverte
- Bhukuth. A. 2004. « Le Travail des Enfants. Une Revue de la Littérature Récente », Centre d'Économie pour l'Éthique de l'Environnement et de Développement, Université de Versailles Quentin en Yvelines, 25p.
- BIT 2013. « Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants, estimations et tendances mondiales, Genève.
- Bonnet. M. 1997. Regards sur les enfants travailleurs, Lausanne - Genève, Cahiers libres : Edition page Deux, Quotidien Le Courrier.
- Bonnet. M. 1999. Le travail des enfants: terrain de luttes, Lausanne - Genève, Cahiers libres, Éditions page Deux, Quotidien Le Courrier.
- Bonnet. M. et al. 2006. Enfants travailleurs. Repenser l'enfance, Lausanne : Page 2.
- Bonnet. M. et al. 2006. Enfants travailleurs. Repenser l'enfance, Lausanne, Page2
- Bougère, G. 2008. Dépendance et autonomie. Représentations et place de l'enfant dans les sociétés contemporaines. <http://www.ofaj.org/paed/text2/enfants/enfants8.html>. Consulté le 10décembre 2018.
- Bougroum, M. et Ibourk, A. 2004. Les déterminants du travail des enfants et analyse microéconomique de la demande d'éducation non formelle au Maroc: cas du secteur de l'artisanat, Université cadi ayyad, Marrakech, Maroc.
- Bourdieu. P. Passeron. IC. 1970. La reproduction – Éléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris : Éd. De nûnit.
- Brian. B. 1979. Guide international des systèmes d'éducation, Paris : UNESCO.
- Bueno, C., et al. 2010. Vie quotidienne, normes sociales travail des enfants dans les communautés productrices de cacao, recherche socio ethnique réalisée dans les zones de San Pédro, Soubré, Divo, Alépé (Côte d'Ivoire).
- Diallo. Y. 2002. Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire, Document de travail n°5 Université Montesquieu-Bordeaux IV, France.
- Diallo. Y. 2008. Les activités des enfants en Afrique Subsaharienne. Les enseignements des enquêtés sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest. UCW – SIMPOC Working Paper. Understanding children's work (UCW) project university of Rome "vergata"-Faculty of economics.
- Dogbê. E. 1979. La crise de l'éducation, Le Mé-sur-Seine : Akpagnon.
- Dumas. C., et Lambert. S. 2006. Trajectoire de scolarisation et travail des enfants au Sénégal, Crest et lea-inra.crest -lmi, 15, bd gabrielperi, 92245 malak off ced
- Fadiga. K. 1997. La crise de l'éducation, Analyse et perspective, Revue Ivoirienne des Sciences de l'Education, N° 1, PP.7-19.
- Hugon. P. 2002. La Côte d'Ivoire à l'aube du siècle, Paris : Karthala.
- Kaniampa. Y.1992. L'exploitation du travail des enfants mineurs dans le secteurnon structuré en Côte d'Ivoire : le cas des enfants à Abidjan, CIADFOR.
- Kobiane. J. F. 2006. « Ecole et travail des enfants dans les pays du Sud : situation actuelle et perspective », in PILON M., Défis du développement en Afrique subsaharienne. L'éducation en jeu, Les collections du CEPED, Groupe d'intérêt scientifique INED – IRD Paris I – Paris V – Paris X, France, pp 185–204.
- Leroy. A. 2009. Contre le travail des enfants, présumé à débattre. Revue Alternatives Sud, vol. 16. Éditions Syllepse-Cetri, <https://www.cetri.be/Contre-le-travail-des-enfants-1101>. Consulté le 12 décembre 2018.
- Loi 2015. N° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995, sur l'enseignement en Côte d'Ivoire.
- N'dembi. D. L. 1993. Le travail des enfants en Afrique Subsaharienne, le cas du Bénin, du Gabon et du Togo, Paris : L'harmattan.
- Nelson. M. 1996. The illustrated long work to freedom little (un long cheminvers la liberté). Brown and company.
- Pohor. R. 2007. École et développement. Abidjan : UCAO.
- Proteau. L. 1996. Ecole et société en Côte d'Ivoire, les enjeux des luttes scolaires, Paris : Karthala.
- Ravallion M., Wodon Q. 1999. inLe travail des enfants : uniquement un problème de pauvreté ?Effet de la situation économique des ménages sur le travail des enfants au Cameroun en 2007Cosmas Bernard Meka'a et Olivier EwondoMbebi Dans Travail et emploi2015/3 (n° 143), pages 5 à 19.<https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2015-3-page-5.htm>. Consulté le 10 décembre 2018.
- Robert. S.G. 1992. porte-parole du programme international pour l'abolition du travail des enfants. Paris : BIT.
- Schlemmer, B., 2004. Scolarisation, éducation, travail des enfants» et enfants travailleurs, illustrations africaines, http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/div_ers09-05/010041380.pdf. Consulté le 29 novembre 2018.
- SCLMMER. B. 1996. L'enfant exploité, oppression, mise au travail, prolétarianisation, collection dirigée par jean Copans.
